

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 78

**chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2022/22 : réponse au postulat de Mme Caroline Alvarez Henry, « "Help !" Site Internet de la Ville de Lausanne : trouver facilement l'information sur l'aide en cas de violences conjugales »**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidence :                | Ngoc Huy Ho (Les Vert.e.s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Membres présents :          | Prisca Morand (Les Vert.e.s)<br>Oleg Gafner (Les Vert.e.s)<br>Yvan Salzmann (Parti Socialiste)<br>Audrey Petoud (Parti Socialiste)<br>Derya Celik (Parti Socialiste)<br>Roland Philippoz (Parti Socialiste)<br>Jean-Claude Seiler (Parti Libéral-Radical)<br>Xavier Cid (Parti Libéral-Radical)<br>Pauline Blanc (Parti Libéral-Radical)<br>Agathe Raboud (Ensemble à Gauche) <i>rempl.</i><br><i>Gaëlle Kovaliv</i><br>Josée-Christine Lavanchy (UDC) <i>rempl. Patrizia Mori</i> |
| Membres excusés :           | Alice De Benoît (Vert'libéraux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Représentants de l'admin. : | M. Pierre-Antoine Hildbrand, Directrice sécurité et économie<br>M. Jean-Philippe Pittet, chef de la communication, corps de police de Lausanne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Notes de séances            | Kelly Harrison, secrétaire de commissions ad hoc                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

---

|                             |                                                    |
|-----------------------------|----------------------------------------------------|
| Lieu :                      | Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2 |
| Date :                      | Vendredi 9 décembre 2022                           |
| Début et fin de la séance : | 17h00 – 17h35                                      |

---

Les points suivants ont été discutés :

- La postulante, Mme Alvarez Henry, a été préalablement consultée et se dit très satisfaite des réponses relatives à son postulat. Les pages internet de la Ville dédiées à ce sujet sont déjà accessibles et le langage utilisé est clair.
- La question de la traduction du site internet de la Ville ou de certaines pages en plusieurs langues est soulevée. M. le Municipal ne connaît pas la politique de la Ville à ce sujet et va se renseigner.

# Conseil communal de Lausanne

---

- Le traitement du postulat par la présente commission se déroule en même temps qu'une exposition sur les violences domestiques organisée par le Bureau cantonal de l'égalité à laquelle la Police de Lausanne est associée.
- L'unité de police pour la prise en charge de violences domestiques est constituée d'une responsable qui se situe au sein de la police judiciaire. Elle vise à former à une meilleure prise en charge par les policières et policiers qui travaillent dans différentes unités, que ce soit dans la police-secours ou la police de proximité.
- La Ville a des spécialistes de la Brigade de la Jeunesse qui s'occupent au quotidien de la prise en charge des mineur·e·s, victimes ou auteur·e·s. Cette brigade collabore étroitement avec l'unité spécialisée de prise en charge.
- Lors d'un contact par téléphone au n°117, les victimes sont redirigées vers les unités spécialisées pour avoir la meilleure prise en charge. L'unité spéciale a un horaire régulier mais des relais sont présentes dans les services opérationnels. Ainsi, 26 collaboratrices et collaborateurs formé·e·s garantissent une première prise en charge et des conseils 24h/24.
- Il a été proposé de faire ajouter un lien renvoyant vers l'article du 24 heures où est décrit la prise en charge des victimes afin de rassurer les personnes hésitantes à se faire aider. M. le Municipal prend note le besoin de mettre du facteur humain dans les informations transmises sur les pages internet. Il relève toutefois qu'il est parfois difficile de faire figurer des noms ou des photos des acteurs et actrices dans des communications institutionnelles, car ces personnes peuvent quitter à tout moment les fonctions pour lesquelles elles avaient été désignées.
- Concernant la mise en place éventuelle de statistiques sur le taux de fréquentation du site internet par les victimes, l'inspectrice principale utilise des tableaux de conduite qui permettent de savoir combien de personnes ont consulté le site, par quels canaux, etc.

A l'issue de la discussion, le rapport-préavis est soumis au vote de la commission.

---

## Conclusion de la commission :

12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Les commissaires acceptent à l'unanimité le rapport-préavis.

---

Lausanne, le 06.01.2023

Le rapporteur :  
Ngoc Huy HO

